

Emploi. Deux mois pour retrouver le chemin du travail.

Vannes

Le Télégramme – Mardi 21/05/2019



Maxime Picard, conseiller régional référent emploi formation du pays des vannes, Géraldine Guillo, directrice du CLPS Vannes, accompagnés d'une partie du deuxième groupe participant à la formation.

Près de six mois après le lancement du dispositif Prépa et Qualif, le conseiller régional référent emploi-formation du Pays de Vannes Maxime Picard s'est rendu au CLPS pour faire un point. Six groupes sont prévus à Vannes, mais il pourrait y en avoir plus si besoin.

Ils en avaient marre des acronymes trop long, alors au revoir le Drip (Dispositif régional de l'insertion professionnel), et bienvenue à Prépa et Qualif ! « La première phase prévoit la préparation à une formation, la deuxième à la réinsertion sur le marché du travail », explique Maxime Picard, conseiller régional référent emploi-formation du Pays de Vannes. Le dispositif, six semaines de formation et deux semaines de stage, est censé faciliter la réinsertion sur le marché du travail des demandeurs d'emploi. « Le taux de chômage diminue en France, et la Bretagne est dans la moyenne basse. Mais ce taux va stagner, et il faut faire revenir ces personnes qui ont décroché pour continuer à le faire baisser ». Un premier groupe de treize personnes a fini sa formation en mars, et un deuxième de quinze a démarré début avril.

Pas une sélection élitiste

Le dispositif travaille en relation étroite avec Pôle emploi, mais espère développer le bouche-à-oreille. « Le précédent fonctionnement ne travaillait qu'avec Pôle emploi. On se rend compte que l'on passe à côté d'un public important, qu'il faut faire revenir vers l'emploi », continue Maxime Picard. Géraldine Guillo, directrice du CLPS Vannes, rassure quant aux conditions d'acceptation dans le dispositif. « Ce n'est pas une sélection élitiste, mais simplement certains critères plutôt larges. Par exemple, il faut être disponible sur deux mois, car on demande un vrai engagement. On est ici pour redonner confiance ». Au bout de la formation, un certificat de validation de projet.

Selon Maxime Picard, ce dispositif sort du code du travail classique : « Je me suis battu pour que la rémunération proposée lors des huit semaines de formation soit cumulable avec les minimas sociaux, et non imposable. C'est un point très important ».